

# *Nul ne doit différer de venir travailler à la vigne*

« Le royaume des cieux est comparable à un maître de maison qui sortit de grand matin afin d'embaucher des ouvriers pour sa vigne (Mt 20,1).

Faites bien attention à ceci : nul ne doit différer de venir travailler à la vigne, sous le prétexte qu'il est assuré de recevoir le même salaire, un denier, à quelque heure qu'il arrive. Ce dernier lui est promis, c'est vrai, mais on lui demande de se hâter au travail. Les ouvriers que le vigneron embaucha quand il sortit à la troisième heure pour envoyer à sa vigne qui il trouverait sans travail — ce qu'il fit —, ces ouvriers ne lui dirent pas : Attendez ! Nous n'irons qu'à la sixième heure ! Et ceux qu'il trouva à la sixième heure, lui dirent-ils : Nous irons à la neuvième heure ? Ou ceux qu'il rencontra à la neuvième heure : Nous n'irons qu'à la onzième ! Tous recevront le même salaire, pourquoi nous fatiguer plus longtemps ?

Laissez à Dieu le soin de régler ce qu'il doit donner et ce qu'il doit faire. Pour vous, venez dès qu'on vous appelle. Le même salaire est promis à tous ; un point décisif est l'heure à laquelle chacun se met au travail. Le vigneron sort embaucher des ouvriers pour sa vigne. Certains sont appelés à la sixième heure, à cet âge où la jeunesse est ardente comme la lumière du soleil à la sixième heure. Supposez qu'ils répondent ainsi à l'appel : Non, attendez ! Nous lisons dans l'Évangile que tous les ouvriers recevront le même salaire. Nous irons travailler à la onzième heure, lorsque nous serons vieux. Notre salaire sera le même, alors, pourquoi nous fatiguer inutilement ?

J'aurais raison de leur objecter : tu refuses de travailler et tu ignores si ta vie te mènera à la vieillesse ! Le vigneron t'appelle à la sixième heure. Viens ! Le maître de maison t'a promis un denier même si tu ne venais qu'à la onzième heure, mais personne ne peut te certifier que tu vivras jusqu'à la septième. Écoutez-moi bien : je ne dis pas jusqu'à la onzième heure, mais jusqu'à la septième. Pourquoi différer ta réponse à l'appel puisque, s'il est vrai que ton salaire est assuré, le jour de ta mort te reste inconnu ? Prends garde de perdre par tes délais ce qui t'a été promis.

Vas-tu m'objecter que le maître de maison n'est pas sorti pour t'appeler, toi ? Mais alors, de quoi suis-je en train de vous parler ? Je suis un serviteur de sa maison et il m'a envoyé chercher des ouvriers pour sa vigne ».

*(Sermon 87, 8-9, dans Une année avec Saint Augustin. Les plus beaux textes à découvrir chaque jour et à méditer, Bayard, 2013, p. 43-44)*